

QUESTIONS CGT

1 - Elèves apprentis

Les élèves apprentis peuvent-ils être formateurs et également assurer une fonction «support» ?

R - Les missions confiées dans le cadre d'un contrat d'apprentissage doivent être en rapport avec le diplôme préparé. Il est donc tout à fait possible qu'un apprenti soit formateur et assistant aux utilisateurs.

2 - Politique voyage

Telle que définie et appliquée, cette politique de privilégier systématiquement les déplacements par rail au détriment de l'aérien pose question.

Comment une simple note de service peut se substituer à un accord d'entreprise (Art. 5.3.2) ?

Plutôt que d'appliquer bêtement la décision Safran, pourquoi ne pas effectuer un bilan entre les différents moyens de transport possible et surtout sur le coût total de la mission ?

R - Nous prenons note de votre rappel aux dispositions de l'accord d'entreprise. Toutefois, eu égard à la situation du Groupe, nous demandons aux personnels d'organiser ses déplacements professionnels de façon à contribuer à une réduction significative des dépenses occasionnées par ces déplacements. Le voyage en seconde classe est un moyen d'y contribuer. Prenant en compte la particularité de certains grands voyageurs ou les circonstances exceptionnelles de certaines missions, des dérogations ont été retenues.

3 - Politique emploi

Il a été annoncé la venue probable de M. Ventre (PDG de la branche Aéronautique et spatiale) pour étudier sur place la situation de l'emploi et les besoins nécessaires dans les différents secteurs SPS.

Le bilan des besoins établis par les secteurs seront-ils communiqués au personnel et aux élus ?

Pour sa part, la CGT demande l'embauche en CDI des précaires déjà en poste et formés à nos métiers.

R - L'entreprise, dans le cadre des roll, est amené à revoir trimestriellement son adéquation charge-capacité. C'est dans ce cadre que les présentations sont faites à Safran.

Les recrutements qui en découlent donneront quant à eux priorité aux candidats internes SPS ou Groupe Safran.

Au cas par cas, selon les difficultés de recrutement en interne SPS ou au sein du Groupe Safran, des candidatures externes (CDD, intérim) pourront être étudiées.

4 - Activité capteurs

Suite au maintien de l'activité capteurs, la CGT demande l'embauche du personnel précaire de ce secteur.

R - Comme pour votre question précédente, la même politique d'adéquation charge-capacité et de recrutement sera appliquée.

- 5 - Debriefing de secteurs
 Pourquoi les debriefings de service ne sont-ils plus systématiques, voire ont totalement disparu dans certains secteurs ?
 Quelles sont les règles définies par la direction générale ?

R - La Direction est attachée à l'organisation régulière de debriefings par les hiérarchies directes et périodiquement par les RUOs. Nous allons regarder ce point.

- 6 - Contrôle réception
 Quel est l'avenir du service Contrôle réception ORL, en termes de charges et de qualifications ?
 A t-on encore besoin de contrôleurs aptes à décider de la qualité d'une pièce fournie ou ce métier va t-il évoluer vers un contrôle uniquement documentaire ?
 Il a été évoqué auprès des salariés de ce secteur qu'une étude serait menée chez certains sous-traitants pour leurs demander à eux-même sous-traiter des tâches de contrôle d'aspect. Qu'en est-il ? Cela va t-il dans la politique de réduction des coûts et des cycles ?
 L'acheteur aura t-il un indicateur vert pour avoir augmenter la sous-traitance ?
 Pour la CGT, cette aberration doit rapidement être abandonnée (même si Solelectron travail ainsi !). La fonction contrôle doit être réception renforcée en interne et disposer des moyens matériels (salle de contrôle) et humains suffisants pour mener au mieux cette mission.

R - Concernant la première partie de votre question, nous vous renvoyons à la réponse des DP du 24/03/09 :

"Depuis début 2008, l'activité réception / inspection d'entrée fait l'objet d'un plan d'optimisation dans le cadre du projet Faire ou Acheter.

La cible à fin 2009 correspond à la répartition suivante :

-> 80% d'inspection de type documentaire effectuée par le Prestataire Logistique (en augmentation)

-> 20% d'inspection technique effectué par SPS

A noter par ailleurs une forte activité d'inspection d'entrée concernant les activités Tactique en développement en 2009 (renfort temporaire)."

Pour la deuxième partie, il s'agit de dispositions exceptionnelles de type "mur qualité" mises en œuvre suite à des anomalies récurrentes (aspect ou autre) à Safran (et non Solelectron).

- 7 - Distribution d'actions Safran
 Quelles sont les raisons de la distribution d'actions gratuites à l'ensemble des salariés du groupe ?
 Cette somme (environ 35 M€ au cours actuel) aurait pu servir en priorité à l'embauche de précaires, aux politiques salariales...
 Comment fait-on pour refuser ces actions ?

R - Conformément à l'annonce faite le 7 avril dernier par la Direction des Ressources Humaines Groupe, le Directoire a décidé de procéder à l'attribution d'actions gratuites conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2008. Le refus d'attribution sera possible.

- 8 - JRTTe
 Pour les quelques secteurs concernés, comment fait-on pour récupérer le JRTTe imposé par les RUO et déjà pris (exemple à OTD pour le JRTTe du 20/02/2009) ?

R - Les instructions ont été données à l'ensemble des hiérarchies, RUOs pour organiser l'ouverture des 12 semaines à prise de RTTe.

A notre connaissance, il n'y a pas à ce jour de problèmes particuliers.

**Comme l'indique la note HR n° 09141001A DM/cc transmise aux RUOs le 1/04/09 :
"Concernant l'année en cours, nous vous demandons de comptabiliser dans les 12 semaines ouvertes les semaines où les JRTTe ont déjà été fixés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2009."**

Dans le cas OTD que vous prenez en exemple, la semaine 8 (20 février 2009) sera comptabilisée comme une des 12 semaines de l'année 2009 pour ce secteur.

9 - Primes à l'objectif des cadres IIIBS et plus
Sommes déjà versées pour 2009 ?
Prévisionnel pour 2009 ?

R - Il ne sera pas répondu à cette question.

10 - Tableaux d'agrément du personnel
Comment les salariés et les pilotes techniques peuvent avoir connaissance du tableau d'agrément (niveaux A - B - C suivant le SPU-P-14-04) ?

R - Les tableaux d'agrément sont tenus à jour par les hiérarchies des secteurs. Ils sont donc consultables auprès d'eux.

11 - Tuteurs et formation
Que signifie être tuteur à SPS et existe t-il une formation spécifique ?
Cette fonction relève t-elle toujours du volontariat du salarié tuteur ?

R - Le tutorat consiste en l'accompagnement d'un nouvel arrivant dans un secteur de l'entreprise qu'il s'agisse d'un recrutement externe ou d'une mobilité interne. Sont également considérés comme tuteurs, les tuteurs d'alternance pour les apprentis et les contrats de professionnalisation. Les tuteurs sont recrutés parmi les volontaires pour assurer cette mission d'accompagnement technique et pédagogique. En fonction des demandes, des formations peuvent être organisées (ex : tuteur d'alternance en 2009).

12 - Bâtiments zone CD (confidentiel défense)
Quels sont les bâtiments et les zones déclarées CD ?

R - Les bâtiments concernés sont 1B, 1C, 1D 1E (rdc+étage), une partie du 10 et du bâtiment 34, une partie du bâtiment 3. Nous rappelons que l'ensemble du site est un établissement à régime restrictif.

13 - Travaux
La tranchée ouverte depuis plusieurs mois face au bâtiment 62 sur la voie conduisant aux bâtiments 66 et 500 sera t-elle un jour refermée ?

R - Oui, cette tranchée sera refermée. Pour information, nous sommes dans le cadre d'un désordre pour lequel une procédure judiciaire est engagée, une assignation en référé a été déposée à l'audience du 9 mars dernier afin que soit désigné un expert judiciaire chargé d'examiner les désordres affectant la canalisation reliant la chaufferie au bâtiment 503.

14 - Panneau STOP

Pour des raisons de sécurité, nous demandons le remplacement du panneau STOP disparu à la sortie du parking intérieur (derrière le bâtiment 3).

R - Nous prenons en compte votre demande.

15 - Demande d'ouverture de négociations

La CGT SPS demande l'ouverture de négociations DG/DS sur «l'aide au rachat de cotisations d'assurance vieillesse correspondant aux années d'études», comme déjà offert à plusieurs milliers de salariés du groupe.

R - Cette question relève de la compétence des Délégués Syndicaux. La demande a été transmise à la Direction des Ressources Humaines.

16 - Bug Gestor

Courant semaine 15, quelle est l'origine du bug Gestor qui décomptait le double du nombre de jours de congés posés ?

R - Une intervention GFI mercredi matin pour supprimer les RTTe de secteur dans l'Intranet de tous les salariés entre le 01/05 et le 31/12, a eu comme effet indésirable de dupliquer tous les congés des salariés. Une correction a pu être apportée vendredi dans l'après-midi.

17 - Bâtiments 25/70

Depuis la dernière réunion de DP, a-t-il été fait appel au personnel d'astreinte et si oui, pour quelles raisons et quelles durées ?

R - Deux interventions de l'astreinte pour des raisons de sécurité et de disponibilité des moyens.

18 - Calcul de l'intéressement

Quelle est la formule mathématique de calcul de l'intéressement d'un salarié (équation mathématique en fonction du salaire) ?

R - Montant de l'intéressement x BIS (1)
 ----- = MII
 MCR (2)

MII : montant individuel de l'intéressement

(1) BIS : base individuelle du salarié

(2) MCR : masse cumulée de référence

La masse cumulée de référence correspond au total des rémunérations individuelles (soumises à cotisations) sans être inférieure à 35 000 €/an/salarié. La base individuelle du salarié prise en compte est soit sa base individuelle de rémunération si elle est > à 35 000 € ou 35 000 € si elle est inférieure. L'acompte versé est calculé sur une base de 45 % du montant individuel, le solde correspond à 55 % du montant individuel. Ces montants sont pris en compte au prorata temporis de présence sur la période de référence.

19 - Absences sur plage fixe

Sur le mois dernier, combien de salariés se sont vus retirer de l'argent à cause d'absence sur plage fixe et par plage de temps ?

1 à 5 min.	
5 à 10 min.	
10 à 15 min.	
15 à 30 min.	
+ de 30 min.	

R - Le traitement des retenues sur plage fixe de la période n°3 n'a pas encore été effectué. Il sera fait cette semaine pour des retenues sur paie d'avril.

20 - Entrées / sorties de personnel SPS

Quel est le nombre de personnes ayant quitté la société entre le 1/01/2009 et le 31/03/2009, et pour quels motifs ?

Quel est le nombre de personnes étant entré dans la société entre le 1/01/2009 et le 31/03/2009, sous contrat SPS avec une précision sur contrats en CDI et CDD ?

R - Les informations relatives aux entrées et sorties de personnels relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 26 mars dernier.

21 - Démissions ATA

Combien ayant démissionné, sont encore présent sur le site ?

Combien de démissions ont été enregistrées :

En 2009 ?

Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :

pour 2009 ?

R - A ce jour, 9 ont démissionné et sont encore présentes, 6 démissions ont été enregistrées en 2009 et 59 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission.

22 - Forfait jour

Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **422**

Sur ce nombre :

Combien sont sans référence horaire ? **11**

Combien sont adhérents au forfait jour ? **201**

Combien sont assujettis au régime horaire ? **210**

Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**

Combien de salariés depuis le début 2009 ont demandé à changer de régime horaire ? **0**
 - du régime horaire vers le forfait jour ?
 - du forfait jour vers le régime horaire ?
 Combien de salariés depuis le début 2009 ont changé de régime horaire ? **0**
 - du régime horaire vers le forfait jour ?
 - du forfait jour vers le régime horaire ?
 Combien de demandes, combien de refus ?

R -

23- Précaires et détachés (1)
 Combien de salariés précaires (intérim et CDD) et combien de détachés au 31/03/2009 ?

**R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
 Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 26 mars dernier.**

24- Précaires et détachés (2)
 Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :
 - sur le mois écoulé ?
 - en cumul sur l'année 2009 ?
 Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :
 - sur le mois écoulé ?
 - en cumul sur l'année 2009 ?

**R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
 Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 26 mars dernier.**

25 - Lettres d'avertissement
 Depuis la dernière réunion des DP du 24/03/2009, y a-t-il eu des salariés ayant reçu une quelconque sanction ?
 Combien de lettres de mise en garde ?
 Pour quels motifs ?
 Combien de lettres de convocation à un entretien disciplinaire ?
 Pour quels motifs ?
 Combien d'avertissement et/ou de mise à pied disciplinaire ?

**R - 3 courriers pour non présentation aux convocations médicales.
 1 courrier de convocation à un entretien concernant la discipline.**

26- Questions diverses

27 - Date de la prochaine réunion ?

R - La prochaine réunion aura lieu le 14 mai 2009 à 9 heures.

QUESTIONS CFDT

1 - Droits à DIF des employés en CDD

Sous intranet, chapitre : formation : DIF, les CDD ne peuvent pas voir affiché leur nombre d'heures utilisable (la valeur est toujours à 0) payées à 50% de leur salaire net.

D'après la réglementation : l'employeur doit informer le salarié lors de la conclusion du contrat de travail à durée déterminée. Ce n'est pas le cas pour ceux interrogés ou alors ils n'ont pas vraiment compris de quoi on leur parlait.

De plus, ils ne savent pas que :

- les 16h30 maximum par mois doivent être réalisées obligatoirement pendant la durée du contrat de travail et en dehors du temps de travail.
- l'entreprise prend en charge les frais pédagogiques et les éventuels coûts liés au transports, à l'hébergement.

Nous demandons que :

- les droits à DIF des personnels en CDD soient tenus à jour mensuellement au fur et à mesure de leur évolution
- que les personnels en CDD soient systématiquement reçus par le service formation au minimum 3 mois avant l'échéance de leur fin de contrat pour recueillir leur besoin de formation DIF
- que les besoins de formation en rapport avec leur employabilité soient systématiquement acceptés dès lors qu'ils ne sont pas embauchés par SPS ou le groupe SAFRAN (en cas de litige sur l'employabilité, la commission formation serait saisie).

R - L'acquisition des droits à DIF et formation hors temps de travail se fait mensuellement pour les CDD. A contrario, l'acquisition du DIF pour les CDI est annuelle.

Il n'est pas techniquement possible d'interfacer des mises à jour mensuelles.

Tous les salariés embauchés en CDD ou en CDI sont reçus par le service formation dans le cadre du circuit d'arrivée. Le point spécifique DIF CDD est abordé. Votre question montre néanmoins que le processus en place est perfectible et nous nous engageons à l'améliorer, si nécessaire, en concertation avec la commission formation.

2 - Déplacements pour raison professionnelle

La Direction a émis une directive qui indique notamment que les déplacements ont lieu en train 2^{de} classe. Cette décision unilatérale constitue notamment un non-respect de la convention collective des cadres de la métallurgie (cf. Article 11, page 10).. Nous demandons le respect de cette convention collective ainsi, cela va de soi mais nous préférons insister sur ce point, que cela s'applique à tous les personnels SPS. Pour mémoire, l'écart de coût entre un A/R Bordeaux/Paris 1^{ère} classe et 2^{de} classe est de moins de 30€ pour un passager abonné.

Les «voyageurs réguliers» ont l'habitude d'utiliser des appareils portables durant le temps de transport. Nous demandons qu'ils voyagent tous en 1^{ère} classe afin de bénéficier de l'alimentation électrique.

Nous demandons que la directive relative aux conditions de voyage (trajets en train pour se rendre à Paris) soit appliquée avec discernement et prenne en compte les contraintes des salariés partant en mission.

R - Nous prenons note de votre rappel aux dispositions de l'accord d'entreprise et de la convention collective.

Cf. réponse à la question n°2 CGT.

3 - VMC du bâtiment 3 pour juillet :

Est-ce que la consultation et l'analyse technique des offres sont réalisées ?

Est-ce que la suite du planning prévisionnel est toujours celle que vous nous avez affichée lors de la dernière réunion ?

R - Le planning suit son cours, Cf. réponse du mois dernier ci-dessous :

Planning prévisionnel

Consultation	23/02 au 06/04
Analyse technique des offres	07/04 au 17/04
Commande	S17
Etablissement du plan de réalisation	S18 à S20
Validation par BE contrôle Norisko (mandaté par SPS)	S21
Lancement des approvisionnements	S22
Préparation de chantier (enlèvement des plaques Faux plafonds)	S28 à S29
Locaux à disposition de SPS pour expertise	S30
Travaux	S31 à S 32
Réglages et réception SPS	S33
Vérification par BE contrôle Norisko	S34

4 - Affichage réglementaire

Les horaires officiels d'ouverture/fermeture de l'établissement ne sont pas consultables dans le système d'information intranet. Pourtant, il existe bien une note officielle émise par le directeur d'établissement d'alors, le 26 novembre 2004. Cette note porte la référence "DRHE 0427384A JNB/cc" ; elle a d'ailleurs été partiellement reprise dans la note de Monsieur D. MAROT du 31 mars 2009 (HR 0914058A DM/cc) intitulée "Contrôles d'accès dans les zones sécurisées".

Nous demandons à ce que cela figure sous l'intranet société et soit tenu à jour.

R - Nous prenons en compte votre demande et procéderons à l'actualisation de l'Intranet

5 - Sanctions

Y a-t'il eu ce mois-ci des sanctions sur certains membres du personnel et pour quel motif ?

R - Cf. réponse à la question n°25 CGT.

6 - Questions diverses

7 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 14 mai 2009 à 9 heures.

QUESTIONS SUD

1 - CDD

Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 26 mars dernier.

2 - Intérim

Combien d'intérim présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 26 mars dernier.

3 - Détachés

Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 26 mars dernier.

4 - Précaires

Face à la crise qui frappe les personnes les plus exposées, nous réitérons les embauches de tous les précaires travaillant sur des postes pérennes. Dans son discours la direction dit être très soucieuse de la crise et de la solidarité qui est la priorité de son action. Il est temps de montrer que les actes suivent les grands discours !

Que compte faire la direction ?

R - Les postes à pourvoir doivent l'être en priorité par des candidats internes SPS ou Groupe. Ce mode de fonctionnement est conforme à la charte mobilité du Groupe Safran. Au cas par cas, selon les difficultés de recrutement en interne SPS ou Groupe Safran, des candidatures externes (CDD, interim) pourront être étudiées.

5- Bleus de travail

Quand la nouvelle mise en place sur les bleus de travail sera effectuée ?

R - Le déroulé opératoire de la mise en place du nouveau contrat se poursuit. Les opérations de prises de mensurations sont programmées semaines 17 et 18, viendra ensuite courant juin l'installation des mobiliers pour la gestion des vêtements dans les secteurs et enfin mise à disposition des vêtements aux personnels prévue semaines 26 et 27.

6 - Réponses aux questions DP

Pourquoi les représentants de la direction s'obstinent-ils à ne pas tenir compte des précisions apportées en réunion dans le compte rendu qu'elle diffuse par messagerie ? Il serait bon qu'elle réponde simplement aux questions posées plutôt que d'apporter des réponses qu'on ne lui demande pas !

R - Les réponses écrites correspondent aux questions écrites complétées des échanges en réunion. Bien entendu, les réunions ont en partie pour objectif d'échanger plus largement que dans le cadre formel des questions et réponses écrites. Les réponses écrites ne sont pas un compte rendu de réunion.

7 - Heures supplémentaires

Notre pays traversant une crise économique de grande ampleur, nous exigeons l'arrêt immédiat des dépassements d'horaires afin d'encourager le principe de solidarité qui devrait être respecté par tous.

Que compte faire la direction ?

R - Il faut distinguer le processus d'adéquation charge-capacité du recours aux heures supplémentaires qui répond à d'autres objectifs.

8 - Casse-croûte

La direction a-t-elle vérifié que les règles d'hygiène et de sécurité soient respectées lors de la distribution des casse-croûte le matin ?

Quelles actions ont été menées ?

R - La prestation assurée par Eurest répond aux normes d'hygiène exigées dans la profession et selon les normes retenues pour leur certification "qualicert".

9 - RTT

La Direction doit faire, dans les plus brefs délais une information au personnel pour lui signifier que l'accord sur les RTT va et doit être respecté. Il est aussi important que le personnel sache qu'il n'est pas obligé de prendre les jours de RTT imposés qui ont été programmés en début d'année dans les secteurs.

Quand cela sera t-il fait ?

R - Cf. réponse à la question n° 8 CGT.

10 - Pole vélo

Quand sera mis en place le pôle vélo ?

R - Aucun budget n'a été dédié cette année pour le mettre en œuvre en 2009. Son principe reste acquis et maintenu.

11 - Questions diverses

12 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 14 mai 2009 à 9 heures.